

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CD554

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Roseren, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« avoir »,

les mots :

« que l'autorité administrative a »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.